

Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

09 octobre 2026

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 09 octobre 2026 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. M. Jean-François était absent excusé.

Le procès-verbal de la séance du 05 août 2026 a été approuvé à l'unanimité.

AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'ARNAC DU SYNDICAT DES EAUX ENTRE DEUX LACS

Le Conseil Municipal d'Arnac a adopté une délibération le 2 juillet 2026 sollicitant le retrait de la commune du Syndicat des Eaux Entre Deux Lacs. Ce dernier a émis un avis favorable en conseil syndical le 19 septembre 2026, malgré le fait que le syndicat ait été créé pour assurer une gestion mutualisée, solidaire et durable des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement collectif des communes membres. Considérant que la commune d'Arnac demeure souveraine dans les choix d'organisation des compétences relevant de son territoire, le Conseil Municipal a émis à la majorité des membres présents un avis favorable au retrait de la commune d'Arnac de la structure nouvellement créée.

TRAVAUX DE VOIRIE 2027

Il est décidé de retenir pour 2027 le programme de réhabilitation des voies communales des villages de Cinqualbre et du Monteil, après la fin des travaux d'enfouissement des réseaux secs, ainsi que la réfection du parking des anciennes poubelles situé à côté de la mairie. Accord est donné pour solliciter une subvention pour cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat.

PRESENTATION DE DEVIS CONCERNANT LA REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sol et les murs de la salle du Conseil Municipal étant désuets, et en l'absence totale d'isolation phonique, accord est donné à la majorité des membres présents pour procéder à la réfection de cette pièce, avec en plus l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air. Le montant total de ces travaux s'élève à 12 183.53 € HT ; une demande de subvention auprès de différents organismes va être déposée.

ACQUISITION D'UNE CAISSE ENREGISTREUSE AUX NORMES FISCALES ACTUELLES

Décision est prise de procéder au remplacement de la caisse enregistreuse du Relais de la Fontaine afin d'être en conformité avec les normes fiscales actuelles. Le devis de ACT PESAGE pour 2 156.15 € HT est accepté.

ACHAT DE PETITS MATERIELS

Des achats de petits matériels s'avèrent opportuns, tels qu'une vitrine réfrigérée de comptoir et d'une salamandre professionnelle pour le Relais de la Fontaine ainsi que d'un vidéoprojecteur qui pourra servir tant à la mairie que pour les associations communales : le Conseil Municipal accepte de procéder à ces dites acquisitions.

DECISION A PRENDRE POUR LE SYSTEME D'AERATION DES CAVES

Pour rappel, le sous-sol de la salle polyvalente est très humide et dans la mesure où la réfection du parquet est prévue en novembre-décembre 2026, il importe de trouver une solution pérenne pour assainir les lieux. Deux devis sont présentés à l'assemblée délibérante : le devis de la SAS BLANCHE est retenu pour un montant de 6 423.30 € HT.

PROMESSE D'ACHAT DE PARCELLES POUR L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

La commune est dans l'obligation d'acquérir du terrain en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration, dont les travaux seront financés pour autant par le Syndicat des Eaux Entre Deux Lacs. Le bureau d'études ACDEAU avait établi une projection de travaux sur trois parcelles privées, pour une surface globale de 3 300 m2. Après divers échanges avec le propriétaire concerné, un accord financier a été conclu. Les frais de bornage et notariés seront pris en charge par la commune.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Une régularisation étant nécessaire quant au nombre d'heures hebdomadaires effectuées par chaque agent, un nouveau tableau des emplois à partir du 01er octobre 2026 est établi comme suit:

- 1 agent technique principal de 2ème classe : 1 poste à 35h00
- 1 agent technique territorial : 1 poste à 14h00
- 1 attachée territoriale : 1 poste à 28h00

QUESTIONS DIVERSES :

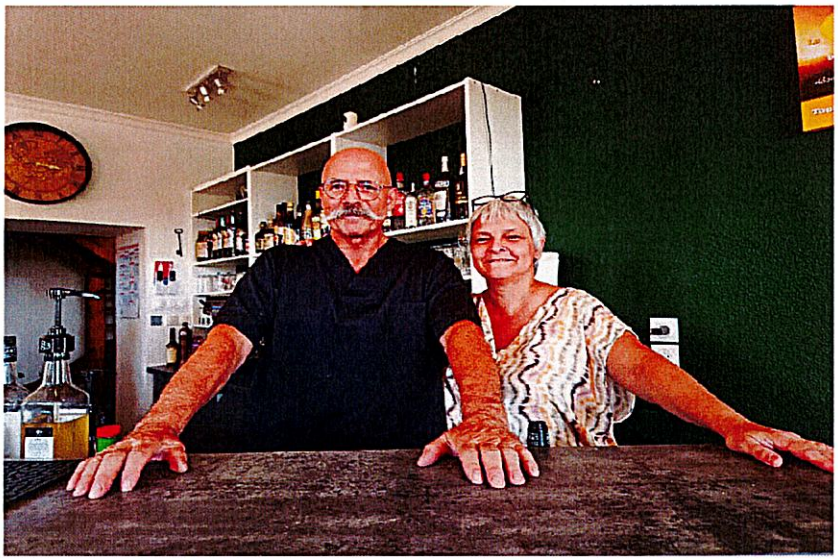
- Point sur les travaux en cours :
 - Les travaux d'enfouissement au Monteil se poursuivent et devraient se terminer avant la fin de l'hiver.
 - Les travaux d'aménagement de l'ancienne garderie arrivent à leur terme : les locaux seront bientôt disponibles pour les associations.
- Il a fallu de nouveau avoir recours à des camions de citernage les 22 et 30 septembre 2026 afin de garantir la distribution d'eau potable à la population. Par conséquent, il est demandé de continuer de prêter attention à ses usages de l'eau de manière très raisonnée, et par conséquent, de ne pas procéder au lavage à grande eau des concessions au cimetière, malgré la période de Toussaint qui approche.
- Suite à la sécheresse de cet été 2026 qui a touché le Cantal, la DDFiP a prononcé un dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles agricoles touchées par des pertes de récoltes (terres, prés, vergers, vignes). Aucune démarche individuelle n'est nécessaire pour les propriétaires. La liste des parcelles concernées et le montant des dégrèvements attribués sur notre commune sont disponibles dès aujourd'hui, pour consultation par les usagers (propriétaires et preneurs à bail / fermiers) directement à l'accueil de la mairie.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Mme le Maire,
Arlette GASQUET

MAIRIE DE CROS DE [illegible]
15 (Cantal)

REOUVERTURE DU RELAIS DE LA FONTAINE



Carole et Didier Rousseau sont installés à Cros-de-Montvert, au Relais de la Fontaine, depuis le 01er octobre. Ils reprennent le multiple rural communal ; leurs atouts : gentillesse, proximité et professionnalisme. D'un naturel convivial, Carole vous accueillera et servira en salle. Didier a de l'expérience en restauration, il vous préparera de bons petits plats savoureux. En plus du dépôt de gaz, de pain, de l'épicerie, de point Poste et de tabac, ils proposent un « bistrot gourmand » dans lequel ils misent sur la simplicité et l'authenticité, avec des repas ouvriers tous les jours à midi le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (établissement fermé le mercredi). Le vendredi soir, le samedi midi et soir ainsi que le dimanche midi, ils seront ouverts et proposeront un menu plus élaboré. La municipalité les a choisis pour leurs compétences et leur dynamisme. Nous leur souhaitons une très bonne adaptation et une belle réussite !

Réservations et renseignements au 0471450012 et lerelaisdelafontaine15150@gmail.com

Horaires d'ouverture :

- *Bar : ouverture dès 8h00 le matin, sauf le JEUDI*
- *Restaurant : à partir de 12h00 (sauf le JEUDI) et de 19h00 à 22h00 les vendredis et samedis soirs*